

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Stéphanie MacMullin Sunzu et Monique Hébert Maillet	Numéro de permis 2015400	Date d'inspection Le 26 février 2024	
Nom de l'établissement Club ABC		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 83 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Aucune non-conformité ne fut observée durant l'inspection. L'inspecteur observe les enfants arriver de l'école et manger la collation. Des enfants ont patiné sur la glace avec de la musique. Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 février 2024

Date

original signé par
Stéphanie MacMullin Sunzu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 février 2024

Date